

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 14 mars 2002
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2002\POL0205.DOC
JUG/fkr

Ordonnances sur la protection de l'air et sur les substances dangereuses pour l'environnement

Messieurs,

En réponse à votre consultation, nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur le projet cité en titre.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur